



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 25 juin 2024]

Date de la convocation

19 juin 2024

Date de mise en ligne

27 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 7

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Christophe WATTRELOT, Dominique BOYER, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Gabriel CARRAMUSA, Antony MOUSSU, Christel PALIS, Thierry BODDI, Elisa GILLET, Monique GUILLE, Daniel RIBES

Absents : Corinne DARMANI

N° 063/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Travaux de réfection de voirie (RD 964) - Avenue Dom Vayssette : demande de subventions

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'issue de diagnostics faisant état d'importants désordres structurels des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur la Route Départementale 964 (depuis le giratoire situé à l'angle du Boulevard Gambetta et de l'Avenue Dom Vayssette, sur une longueur de 385 m en direction du Pont de Brens), les travaux de renouvellement entrepris sont à présent achevés.

Sur l'ensemble du tronçon susvisé, la chaussée présente également une usure importante. Aussi, en discussion avec les services du Conseil Départemental du Tarn, il apparaît pertinent de solliciter une subvention du Conseil Départemental pour réaliser une réfection complète de la bande de roulement, en lieu et place d'une réfection des tranchées.

Ces travaux seront réalisés par la Ville de Gaillac, sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée prise en charge par le Département.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 189 000 € TTC, pris intégralement en charge par le Département du Tarn dont les services étudient le chantier et son coût définitif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'intégralité de cette aide financière auprès du Département du Tarn,
- De charger le service technique de la Ville de Gaillac du suivi des travaux selon les prescriptions du maître d'ouvrage,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière mentionnée ci-dessus auprès du Département du Tarn,

CHARGE le service technique de la Ville de Gaillac du suivi des travaux selon les prescriptions du maître d'ouvrage,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 26 juin 2024